

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le samedi 21 mars 2026 à 10h00 sous la présidence de M. CORDIVAL Gilles, le maire.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	17/03/2026
Nombre de membres présents	Nombre de votants	Date d'affichage de la convocation
15	15	17/03/2026

Présents : **Mmes** BURLLOT Christine, GUILLABERT Amandine, HENNACHE Françoise, HOUPEAUX Caroline, LEMAIRE Sandrine, NERVET Séverine, VARES TELES Carole ;
MM. AUBERT Alain, BAHIN Florian, BAUDON Jérémy, CORDIVAL Gilles, FOUQUET Yoan, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique.

Gilles CORDIVAL, le maire, rappelle les résultats de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2026 et accueille le Conseil municipal nouvellement élu.

Il constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 10 h00.

Est désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

ORDRE DU JOUR

1. Élection du maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. Élection des adjoints au maire
4. Charte de l' élu local
5. Fixation des indemnités des élus
6. Délégations consenties au maire par le Conseil municipal
7. Élection des délégués à l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne)
8. Élection des délégués au SISSC (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie)
9. Commission municipale dédiée aux finances

DÉLIBÉRATIONS

M. MORLET Dominique, doyen d'âge du Conseil municipal, prend la présidence de la réunion.
Il explique aux membres de l'assemblée les règles du scrutin qui va suivre pour l'élection du maire.

1. Élection du maire

Après appel à candidatures, M. GUICHARD Hervé et M. FOUQUET Yoan sont désignés comme assesseurs.

Même si la déclaration de candidature n'est pas obligatoire, M. CORDIVAL Gilles fait part de la sienne au poste de maire.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- CORDIVAL Gilles : 12 voix
- LOGEROT Sylvain : 2 voix
- Nul : 1

➔ M. CORDIVAL Gilles est **élu** maire de Mont-Saint-Père à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

2. Fixation du nombre d'adjoints au maire

Elu maire, M. CORDIVAL Gilles reprend la présidence de séance. Il propose à l'assemblée de fixer à trois (3) le nombre d'adjoints au maire.

→ ***Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire.***

4. Élection des adjoints au maire

M. le Maire explique que l'élection des 3 adjoints au maire doit se faire par un scrutin de liste paritaire bloquée puis il suspend la séance pendant 5 minutes afin de permettre aux conseillers municipaux de se concerter pour déposer candidatures.

À la reprise de la séance, seul M. LOGEROT Sylvain propose une liste de 3 noms, comme suit :

- LOGEROT Sylvain, au poste de 1^{er} adjoint au maire
- HOUPEAUX Caroline, au poste de 2^{ème} adjoint au maire
- AUBERT Alain, au poste de 3^{ème} adjoint au maire

→ ***Après un vote à bulletin secret, la liste présentée par M. LOGEROT Sylvain est élue à l'unanimité (15 voix).***

5. Charte de l' élu local

M. le Maire fait lecture à l'assemblée de la charte de l' élu local qu'il remet ensuite à chaque membre de l'assemblée accompagnée du chapitre III du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales.

6. Fixation des indemnités des élus

M. le Maire rappelle le principe des indemnités basées sur un % maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il propose de ne pas atteindre ce maximum et de fixer les indemnités comme suit :

- 40,97% pour le maire
- 10,88% pour chaque adjoint au maire
- 6% pour le conseiller délégué

→ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de M. le Maire.***

7. Délégations consenties au maire par le Conseil municipal

M. le Maire explique le principe des délégations consenties au maire par le Conseil municipal et fait lecture de celles qu'il propose.

→ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de consentir au maire lesdites délégations.***

8. Élection des délégués à l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne)

M. le Maire explique le rôle de l'USEDA, syndicat dont la commune de Mont-Saint-Père est adhérente et dans lequel elle est représentée par 2 délégués. Il effectue un appel à candidatures. M. GUICHARD Hervé et Mme VARES TELES Carole se portent candidats.

→ ***Après un vote à bulletin secret sont élus, à la majorité absolue, délégués de la commune à l'USEDA M. GUICHARD Hervé (14 voix) et Mme VARES TELES Carole (12 voix).***

9. Élection des délégués au SISSC (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé-en-Brie)

M. LOGEROT Sylvain, adjoint au maire, expose le rôle du SISSC, syndicat dont la commune de Mont-Saint-Père fait partie et dans lequel elle est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il effectue un appel à candidatures.

M. CORDIVAL Gilles, M. LOGEROT Sylvain et Mme HOUPEAUX Caroline se portent candidats pour être délégués titulaires.

Mme GUILLABERT Amandine, Mme NERVET Séverine et M. FOUQUET Yoan se portent candidats pour être délégués suppléants.

→ ***Après un vote à bulletin secret, M. CORDIVAL Gilles, M. LOGEROT Sylvain et Mme HOUPEAUX Caroline sont élus, à l'unanimité (15 voix chacun), délégués titulaires de la commune au SISSC et Mme GUILLABERT Amandine, Mme NERVET Séverine et M. FOUQUET Yoan sont élus, à l'unanimité (15 voix chacun), délégués suppléants de la commune au SISSC.***

10. Commission municipale dédiée aux finances

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier, à titre consultatif, certaines questions soumises au Conseil municipal. Elles sont convoquées par le Maire qui en est Président de droit.

Il propose de composer une commission municipale dédiée aux finances et il invite les élus du Conseil municipal qui souhaitent l'intégrer à se faire connaître, sans restriction de nombre.

AUBERT Alain, BURLOT Christine, FOUQUET Yoan, LEMAIRE Sandrine, LOGEROT Sylvain, NERVET Séverine et VARES TELES Carole se portent volontaires.

→ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la composition de la commission communale dédiée aux finances.***

Informations diverses

M. LOGEROT Sylvain et M. GUICHARD Hervé annoncent les dates des prochaines manifestations sur la commune :

- 11 avril : Rando solidaire
- 01 mai : Fête de la randonnée
- 03 mai : Brocante de printemps
- 08 mai : Cérémonie du 8 mai
- 13 juin : Mont-Saint-Trail
- 03 juillet : Festival Musique en Omois

La séance est levée à 11h26.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.